



FEANTSA

De l'espoir à l'exclusion

La FEANTSA met en garde: de plus en plus de travailleurs migrants venant des nouveaux États membres de l'UE sans ressource et sans domicile

A l'occasion de la Journée mondiale de l'Habitat 2006, la FEANTSA prévient que la libre circulation de travailleurs au sein de l'UE élargie contribuera à accroître le nombre de personnes sans domicile si des mesures d'urgence ne sont pas adoptées afin de sécuriser le droit à la sécurité sociale et au soutien social pour les travailleurs migrants venant des nouveaux États membres de l'UE.

La situation en Irlande et au Royaume Unis, qui ont ouvert leurs frontières à tous les travailleurs migrants européens immédiatement après l'élargissement de l'Union, démontre que les travailleurs venant des nouveaux États membres sont devenus particulièrement vulnérables à l'exclusion liée au logement. Au nombre de ces migrants figurent ceux qui n'ont pas trouvé d'emploi adapté ou qui ont perdu leur emploi. Ils sont à présent sans domicile car ils n'ont aucun revenu et n'ont pas droit aux avantages de la sécurité sociale au cours des premières années de leur séjour dans leur pays hôte. Tout porte à croire que des développements analogues se produiront dans d'autres pays européens qui ont récemment ouvert ou qui vont bientôt ouvrir complètement leur marché de l'emploi aux travailleurs venant des nouveaux États membres.

La FEANTSA demande, par conséquent, aux décideurs politiques de l'UE d'adopter les mesures nécessaires afin de prévenir l'exclusion liée au logement parmi les travailleurs migrants venant des nouveaux États membres. L'UE doit s'assurer que tous les travailleurs migrants ont accès aux mêmes droits et aux mêmes avantages que les résidents nationaux. La libre circulation de travailleurs, qui est une des libertés fondamentales de l'UE, ne peut pas devenir un piège de la pauvreté pour les citoyens de l'UE qui espèrent trouver une vie meilleure à l'étranger.

La FEANTSA désire souligner que la grande majorité des travailleurs venant des nouveaux États membres et s'étant établis dans un des pays de l'UE-15 après l'élargissement ont trouvé un emploi et jouent un rôle important dans l'économie et la vie sociale de leur pays hôte.

Toutefois, certaines personnes n'ont pas été en mesure de trouver un emploi adapté immédiatement. Beaucoup entre eux ont trouvé un emploi dans des circonstances difficiles et sont sous-payés. **Leur situation précaire d'emploi a considérablement limité leurs possibilités sur le marché de l'emploi.** Les personnes venant des nouveaux États membres font parties des groupes ayant le plus vite recours à la distribution de nourriture et finissant le plus rapidement dans des centres d'hébergement pour les personnes sans domicile. Nombre d'entre eux vivent dans un logement très inadéquat comme des squats ou vivent dans la rue.

Des études récentes démontrent que la grande majorité de ces personnes ne s'était pas trouvée sans domicile auparavant. Elles dépendent des services pour les personnes sans domicile à cause de leur accès limité aux droits, aux avantages sociaux et aux aides. Cette situation pèse lourdement sur les services pour les personnes sans domicile qui ne sont pas adaptés à leurs besoins spécifiques. **Les prestataires de services pour les personnes sans domicile craignent que sans l'adoption d'actions urgentes, un nouveau groupe de personnes sans domicile à long terme fera son apparition.** Le processus d'exclusion est très difficile à annuler à partir du moment où ces personnes se trouvent sans domicile et commencent à accumuler les problèmes.

L'Union européenne promeut la mobilité des travailleurs afin d'élever les taux d'emploi en Europe. Cette politique ne pourra être efficace que si les travailleurs migrants de l'UE jouissent d'un accès égal aux droits et aux avantages dans les différents États membres. L'UE doit s'assurer que la libre circulation de citoyens européens ne se transforme pas en voyage vers l'exclusion liée au logement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Silke Paasche: silke.paasche@feantsa.org ou appelez au 0032 (0)2 534 05 23

